

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT

Toute commande de ticket de transport maritime auprès de l'Armateur implique la prise de connaissance et l'acceptation expresse et sans réserve par l'Acheteur des présentes conditions générales de transport et des conditions générales de vente qui s'y rapportent consultable sur le site <https://www.ileauxcanards.nc/wp-content/uploads/2023/02/CGV-PLAGES-LOISIRS-16.02.2023.pdf>

Ces conditions s'appliquent sur l'ensemble des navires armés par l'Armateur.

Définitions :

Armateur ou le transporteur : SARL PLAGES LOISIRS

Acheteur : Personne physique ou morales achetant un titre de transport maritime.

Passager : Personne physique embarquant sur le navire armé par l'Armateur.

I – Préalable

L'Acheteur s'engage à informer les Passagers pour lesquels il achète un titre de transport, de toutes les conditions générales de transport présentes. Toute embarcation implique l'adhésion sans réserver des présentes conditions par les Passagers.

Les Passagers sont informés que les navires ont une capacité d'embarquement maximale de 12 passagers (selon les modèles de navires).

II – Conditions d'embarquement et de transports

L'embarquement à bord du navire est soumis au parfait respect par les Passagers des normes de sécurité imposées à chaque navire. Les Passagers doivent donc suivre les instructions de l'équipage et du capitaine du navire. Les enfants mineurs doivent rester sous la surveillance et la vigilance de leur parent ou de l'adulte les accompagnant.

Pour les Passagers en situation d'handicap, leur situation devra préalablement faire l'objet d'une information auprès de l'Armateur lors de l'achat du billet afin de définir la faisabilité du voyage.

Tout Passager doit être en possession d'un titre de transport ou d'un billet. Ce billet est personnel et n'est pas transférable. Une pièce d'identité pourra être demandée au Passager.

Les Passagers devront rester prudents lors de l'embarquement et de faire attention à la montée des eaux. Il est conseillé d'éviter les chaussures à talon lors de l'embarquement.

Il est interdit aux Passager de transporter de l'alcool ou de la nourriture ainsi que des glacières, des matières inflammables ou dangereuses, des substances prohibées ainsi que les armes blanches ou à feu. Par ailleurs en cas de bagages encombrant dépassant la capacité du navire, selon l'appréciation du capitaine ou de l'équipage, l'embarcation pourra être refusée au Passager, ou les bagages pourront être refusés.

En cas de suspicion, l'équipage pourra procéder à l'inspection visuelle des bagages en demandant aux Passagers d'ouvrir leur bagage.

L'embarcation pourra être refusée à tous Passagers transportant ces objets ou dans un état pouvant compromettre la sûreté et la sécurité du navire et des autres Passagers, notamment si ces Passagers sont en état d'ébriété manifeste ou sous l'emprise de substances.

Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à bord sauf autorisation du transporteur.

Pendant toute la durée du voyage, les bagages seront sous la surveillance des Passagers. En cas de pertes ou de vol, les Passagers ne pourront engager la responsabilité du capitaine, de l'équipage ou de l'Armateur. À ce titre, il est fortement déconseillé aux Passagers d'emporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

Par ailleurs, il est interdit aux Passagers de se déplacer pendant toute la durée du voyage.

Les Passagers sont tenus de respecter l'environnement maritime et à ce titre, de ne rien jeter par-dessus bord.

III – Modification/annulation/report

En cas de conditions météorologique défavorables ou pour des mesures de sûreté et/ou sécurité, le jour et l'heure de départ pourront être amenés à être modifiés sans que la responsabilité de l'Armateur, du capitaine du navire ne puisse être engagée.

Le capitaine se réserve le droit de modifier le trajet, le lieu de destination et tout changement d'itinéraire si les

conditions au jour du voyage s'avèrent aller à l'encontre des conditions de sécurité normales. La responsabilité du capitaine ou de l'Armateur ne pourra pas être recherchée en cas de modification.

Dans la mesure du possible, les Passagers seront informés des modifications survenues.

IV – Responsabilités et assurances

La responsabilité de l'Armateur ou du capitaine est limitée en tout état de cause pendant la période laquelle le Passager se trouve à bord du navire sous le contrôle direct du capitaine. En cas d'accident ou d'incident survenu en dehors du navire et du contrôle direct du capitaine, la responsabilité de l'Armateur ou du capitaine ne pourra pas être engagée.

L'assurance du navire couvre seulement les réclamations pour dommages corporels et incorporels, résultant d'un accident à bord d'un bateau de PLAGES LOISIRS SARL à condition que le passager respecte et suive les instructions données par le Capitaine et son équipage conformément à l'article L.5421-5 du Code de transport.

Ni l'Armateur, ni le capitaine n'est responsable des dommages ou pertes d'effets personnels dus à une imprudence ou à une négligence de la part d'un Passager ou d'une tierce personne.

Contactez-nous à : commercial@ileauxcanards.nc ou Facebook [@ileauxcanards](https://www.facebook.com/ileauxcanards) · Île - N° RIDET XXXXXX-XXX, N° ANT XX-XXX

GENERAL CONDITIONS OF TRANSPORTATION

The hereby conditions apply to all vessels fitted out by the Shipowner for services rendered by SARL PLAGES LOISIRS ("Shipowner") for every excursion ticket brought by the Buyer which implies the acceptance, the acknowledgement, and the application of the present General Conditions of Transportation by the Buyer and the general sales conditions.

Definitions :

- « Shipowner » or « Transporter »: SARL PLAGES LOISIRS
- « Buyer »: Natural or legal person buying a ticket of transportation.
- « Passenger »: Natural person embarking of the vessel fitted out the Shipowner.

I – General obligation of the Buyer and the Passenger

The Buyer has the duty to inform all Passengers he brought the excursion ticket for, of the hereby General Conditions of Transportation. All embarkation implies the express acceptance to submit to these conditions.

Passengers are informed that the vessel has a capacity of 12 passengers.

II – Embarkation and transportations conditions

The boarding of the vessel is submitted under the compliance of the Passengers to the safety standard imposed to each vessel. Passengers must follow instructions from the crew and the captain of the vessel. Children must stay at all times under adult supervision.

Passengers with disabilities must be informed beforehand of their situation to the Shipowner at the time of the purchase in order to assess the feasibility of the trip.

All Passengers must be in possession of an excursion ticket which is personal and cannot be transferred to another person. A proof of identity may be requested to the Passenger which should be shown upon demand.

Passengers must be cautious during the boarding and be careful of the rising water and waves. It is strongly advised to avoid wearing heels during the boarding.

Passengers are forbidden to transport alcohols or food as well as ice boxes, inflammable products or dangerous, illegal substances and weapons or firearms. In case of oversized baggage exceeding the vessel capacity, and under the appreciation of the crew or the captain, the boarding of the Passenger or the baggage may be denied.

In case of suspicion, a search may be done. Passengers will be asked to open their baggage for visual inspection.

The boarding may be denied to Passengers transporting these products or in a state that could compromise the safety and security of other Passengers. Especially if the Passenger is impaired or under the influence.

Pets are not allowed on board unless the Shipowner agrees.

Throughout the whole of the trip, baggages are under the supervision of the Passengers. If stolen or lost, the Shipowner nor the captain nor the crew may be rendered liable. It is strongly advised to all Passengers not to take with them anything of big value.

Moreover, Passengers must stay seated during the whole trip.

Passengers are required to respect the marine environment and must not throw anything overboard.

III – Modification/cancellation/reschedule

The day and time of departure can be modified and the Shipowner or the captain cannot be liable in case of bad weather or for other security and safety reasons.

Itinerary may be subjected to change if the safety and security cannot be assured.

As far as possible, Passengers will be kept informed of all changes that occur.

IV – Liability and insurances

The liability of the Shipowner or the captain is limited to the time Passengers are onboard under the direct supervision of the crew or the captain. If an accident occurs outside the vessel and the direct control of the captain or the crew, the shipowner or the captain cannot be held liable.

Claims of personal injury or damage to personal effects resulting from an accident on board one of the boats belonging to PLAGÉ LOISIRS SARL, will only be received on the condition that the passenger has complied with the instructions given by the Captain and his crew.

Passengers are liable for personal injuries, damages or loss of personal effects due to their own imprudence or carelessness.

The Management and the Captain of the boat PLAGÉ LOISIRS are not liable for personal injuries, damages or loss of personal effects due to their own imprudence or carelessness, or due to a third party.